



PETITION

à l'attention de Monsieur le Directeur Général de la

Au mois de mars dernier, nos instances nationales (CNAMTS et UCANSS) ont été alertées par lettre de l'ANDAM des conditions d'exercice et des différences de rémunération pour les DAM.

Cette correspondance est restée sans réponse.

Le bon déroulement des missions des DAM ne peut aujourd'hui réussir sans une homogénéisation des activités et des salaires.

Les Délégués de l'Assurance Maladie demandent donc :

- des conditions d'exercice équivalentes dans chaque CPAM : attribution de voiture de fonction, téléphone portable, ordinateur portable et clé 3G,
- un coefficient de rémunération de **base** 270 (hors points d'expérience et de compétence) et un niveau de qualification 5 (*annonces faites notamment dans les lettres-réseau LR-DDO-33/2007 ; LR-DDO-12/2008 ; LR-DDO-146/2008 - annexe 2*).

Le 12 Septembre 2008

CPAM DE _____

Nom – Prénom	Signature

**MERCI DE RETOURNER CETTE PETITION
PAR COURRIER OU SCANNEE PAR MAIL**

ASSOCIATION NATIONALE DES DELEGUES DE L'ASSURANCE MALADIE
45 Impasse des Verdiers - 40990 SAINT-VINCENT DE PAUL
e-mail : andam@live.fr